

VILLE DE NAY



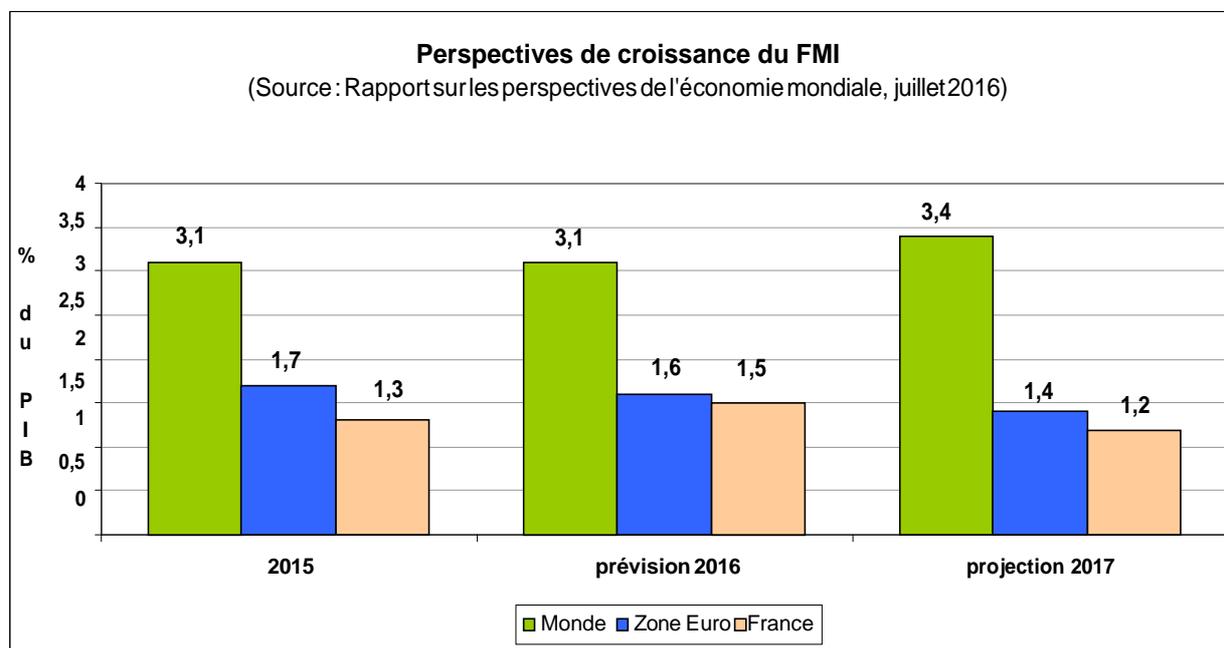
# Rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2017

## SOMMAIRE

A-	Contexte général de l'année 2017 .....	2
1-	<i>Contexte et perspectives économiques</i> .....	2
2-	<i>Le Projet de Loi de Finances 2017</i> .....	3
B-	Situation financière et fiscale de Nay en 2016 .....	6
1-	<i>Charges de fonctionnement</i> .....	6
2-	<i>Produits de fonctionnement</i> .....	7
3-	<i>Résultat comptable</i> .....	7
4-	<i>Capacité d'autofinancement</i> .....	7
5-	<i>Dépenses d'équipement</i> .....	8
6-	<i>Endettement</i> .....	8
C-	Evolutions pour 2017 .....	10
1-	<i>Evolution des charges à caractère général et de gestion courante</i> .....	10
2-	<i>Evolution des charges de personnel</i> .....	10
3-	<i>Dotations globales de fonctionnement</i> .....	10
4-	<i>Evolution de la fiscalité</i> .....	10
5-	<i>Evolution des dépenses d'équipement</i> .....	11
6-	<i>Evolution de l'endettement</i> .....	11
7-	<i>Régie des fêtes</i> .....	12

## A- Contexte général de l'année 2017

### 1- Contexte et perspectives économiques



Le Fonds monétaire international a revu à la baisse ses prévisions de croissance mondiale pour cette année et l'année prochaine en raison de la vague d'incertitude provoquée par la décision inattendue des électeurs britanniques de quitter l'Union européenne (Brexit), à l'heure où la confiance des ménages et des entreprises était déjà fragilisée.

De plus, les tensions géopolitiques et le terrorisme pèsent lourdement sur les perspectives de plusieurs pays, notamment au Moyen-Orient.

La prévision de croissance mondiale pour 2017 est ramenée à 3,4 %, soit une baisse de 0,1 point par rapport aux dernières prévisions du FMI au mois d'avril 2016.

Sans le Brexit, les prévisions de croissance auraient été revues à la hausse.

L'économie du Royaume-Uni et celle de l'Europe seront les plus durement touchées par les retombées du référendum britannique du 23 juin.

Selon le FMI, l'économie mondiale devrait connaître un taux de croissance de 3,1 % cette année et de 3,4 % en 2017.

L'économie britannique devrait afficher un taux de croissance de 1,7 % cette année, soit 0,2 point de moins que dans les prévisions d'avril. L'année prochaine, ce taux sera ramené à 1,3 %, soit une révision à la baisse de 0,9 point par rapport à avril et la réduction la plus forte parmi les pays avancés.

Pour la zone euro, le FMI a relevé ses prévisions de 0,1 point cette année, à 1,6 %, et les a diminuées de 0,2 point en 2017, à 1,4 %.

Le FMI a précisé que ses prévisions s'appuyaient sur l'hypothèse «favorable» d'une diminution progressive des incertitudes provoquées par le référendum, d'un accord entre l'Union européenne et le Royaume-Uni sans augmentation sensible des barrières économiques, et de retombées limitées sur les marchés financiers.

Cela étant, le FMI a mis en garde et précisé qu'une issue plus négative est clairement envisageable.

En France, la reprise reste une nouvelle fois faible avec une croissance estimée par le FMI à 1,5 % pour 2016 et 1,2 % en 2017.

La consommation des ménages est restée faible au 2ème trimestre avec un léger rebond à la fin d'année et un taux d'épargne des ménages élevé qui pourrait s'effriter.

Très dynamique fin 2015 et début 2016 et si l'environnement économique et social reste calme, l'investissement des entreprises pourrait repartir en cette fin d'année.

De plus, les exportations, sous l'effet d'un commerce mondial plus dynamique, pourraient progresser malgré la contraction des importations britanniques qui pèsent environ 7 % des exportations françaises et la dépréciation de la livre qui exerce une pression concurrentielle sur les exportateurs français.

La réduction du déficit public devrait stagner à - 3,4 % du PIB en 2017 car limitée par la faiblesse de la croissance du PIB et la mise en œuvre de nouvelles dépenses (dégel du point d'indice des fonctionnaires, formation des chômeurs, renforcement des moyens de sécurité et réductions d'impôts programmées pour 2017).

L'inflation devrait augmenter en 2017 sous l'influence de la remontée attendue des prix de l'énergie et particulièrement du prix du baril de pétrole.

Face au contexte économique incertain suite au « Brexit » et à la faiblesse de la croissance aux Etats-Unis qui semble perdurer, les banques centrales ne relèveraient que de façon très modérée et graduelle leurs taux directeurs. Les taux européens pourraient subir néanmoins une petite remontée en 2017 sous l'effet d'une inflation prévue à la hausse et d'une augmentation des taux longs américains.

## 2- Le Projet de Loi de Finances 2017

Le Projet de Loi de Finances 2017 (PLF 2017) concernant les collectivités territoriales repose sur les éléments suivants :

- baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour la quatrième année consécutive,
- hausse de la péréquation verticale,
- soutien à l'investissement communal.

Parmi les mesures, deux annoncées par le Président de la République portent respectivement sur la réduction de moitié de la baisse des dotations au bloc communal et sur une loi spécifique pour la réforme de la DGF. En 2017, il y aura donc une nouvelle réduction des concours financiers de l'Etat mais moins importante que prévue.

Le PLF 2017 comporte également d'autres dispositions en particulier sur le « recentrage » de la DSU (ce point ne sera pas abordé ici car ne concernant pas la commune de Nay)

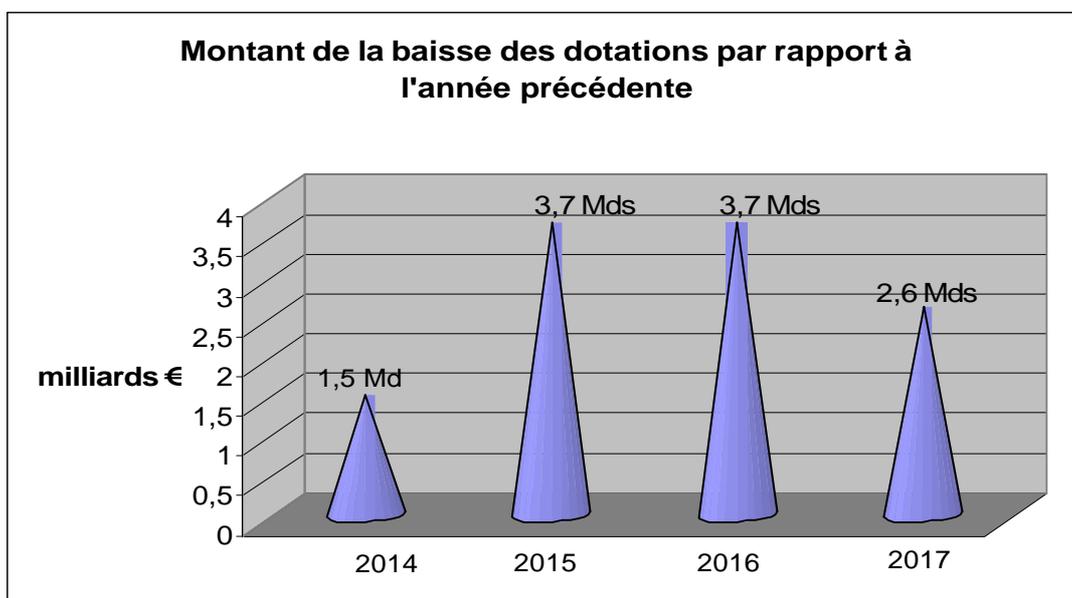
*-La baisse des concours financiers de l'Etat se poursuit mais est réduite*

En vue de réduire les déficits, les Gouvernements successifs tentent d'atténuer la hausse des dépenses en incluant les collectivités territoriales devant participer à l'effort de contribution au redressement des finances publiques. Dans le cadre du plan d'économies de 50 Mds € (programmé sur 2015-2017), les concours financiers devaient diminuer à hauteur de 11 milliards € de façon continue jusqu'en 2017.

Cela s'est concrétisé (après une diminution en 2014 de 1,5 milliard) par une baisse de 3,7 milliards de 2015 à 2016. En 2017, la baisse devait être également de 3.7 milliards €. Cependant, lors du congrès des maires, le Président de la République a annoncé que la baisse des dotations pour 2017 sera réduite de moitié pour les communes et intercommunalités.

Cette mesure est introduite dans le Projet de loi de finances 2017.

Pour le bloc communal, cela représente donc une baisse d'environ un milliard € au lieu des 2,1 milliards € attendus. L'effort cumulé de la baisse depuis 2014 reste tout de même très important. Au total, en ajoutant la diminution de 1,5 Md € de 2014, les dotations auront chuté de 11,5 Mds € entre 2013 et 2017, soit une perte cumulée de + 27 Mds €.



**Baisses cumulées des dotations sur la période 2014-2017.**

Années	Baisse annuelle (Md €)	DGF versée aux collectivités (Md €)	Baisses cumulées / 2013
2013	-	41,5	
2014	- 1,5	40,0	1,5
2015	- 3,7	36,3	+ 5,2
2016	- 3,7	32,6	+ 8,9
2017	- 2,6	29,0	+ 11,5
<b>Total</b>	<b>- 12,5</b>	<b>- 30,0</b>	<b>= 27,1 Mds € de perte cumulée</b>

Ainsi la baisse des dotations pour le bloc communal, étant donc réduite à un milliard € au lieu de 2,1 aboutit à une baisse globale des dotations de l'Etat aux collectivités de 2,6 milliards € au lieu de 3,7 milliards, comme c'était le cas en 2015 et 2016, avec la répartition suivante :

- 1,03 milliard pour le bloc communal,
- 1,148 milliard pour les départements,
- 451 millions pour les régions.

L'effort demandé aux collectivités territoriales représentera environ 1,33 % de leurs recettes réelles de fonctionnement en 2017 contre 1,59 % en 2016. Pour le bloc communal qui pèse 56 % des budgets locaux, l'effort sera divisé par deux à 0,97 %.

D'ailleurs, la répartition de l'effort au sein du bloc communal reste inchangée, selon la même clé que celle appliquée depuis 2014 soit 70 % pour les communes et 30 % pour les EPCI.

*-La réforme de la DGF est reportée à une loi de financement spécifique en 2018*

Le PLF 2016 prévoyait initialement une réforme importante de la DGF apportant une nouvelle architecture de la DGF. Celle-ci avait finalement été reportée au 1er janvier 2017. Les élus contestaient cette réforme réclamant une loi spécifique et désirant être associés à son élaboration. Finalement, le Président de la République a annoncé que ce serait un projet de loi spécifique à la réforme de la DGF qui sera déposé devant le Parlement. Mais, cette réforme de la DGF ne se fera qu'à compter de 2018 dans le cadre d'un projet de loi de finances des collectivités. La dotation de centralité, une des principales dispositions de la réforme de la DGF, à l'origine partagée entre les communes et l'EPCI est abandonnée.

*-La dotation nationale de péréquation est maintenue en 2017*

Concernant la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), la proposition du Comité des Finances Locales (CFL) de la supprimer est abandonnée, pour ne pas rajouter de complexité à une réforme déjà complexe de la DGF. La DNP serait maintenue à son niveau de 2016.

*-Les autres mesures du PLF 2017 concernant les communes*

**Le fonds d'aide destiné à soutenir l'investissement des collectivités locales** est reconduit en 2017 et porté à 1 milliard 200 millions (contre 1 milliard en 2016). A travers le bloc communal, le pouvoir exécutif espère relancer l'investissement public, l'un des moteurs essentiels de la croissance et de l'activité économique. Sur cette nouvelle enveloppe, 600 millions seront consacrés à de grandes priorités d'investissement dédiées à la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de logements, d'accessibilité des bâtiments, et 600 millions pour les petites villes et la ruralité ciblant principalement les mises aux normes des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles notamment en matière de construction de logements et d'équipements publics.

**Fonds de compensation pour la valeur ajoutée (FCTVA) :**

Le montant inscrit en loi de finances s'élève à 5,524 milliards €, contre 6,047 milliards l'an dernier. Cette baisse de 9 % traduit la réduction de 25 % de l'investissement des communes et de leurs groupements entre 2014 et 2015. La réforme de la gestion du FCTVA annoncée en juin ne sera pas opérationnelle début 2017. Un rapport doit être remis prochainement.

## **B- Situation financière et fiscale de Nay en 2016**

### **1- Charges de fonctionnement**

**Le montant total des dépenses de fonctionnement** s'est établi en 2016 à 3 248 557 € (contre 3 884 539 € en 2015). Néanmoins, en vue d'une comparaison objective, il convient de comparer le montant des seules dépenses réelles et de gestion et neutraliser ainsi les opérations d'ordre et exceptionnelles.

Le montant des dépenses réelles de gestion en 2016 s'est ainsi élevé à 3 112 848 € contre 3 164 174 € en 2015, soit une baisse de 1.62 %.

**Les charges de personnel** sont en légère hausse. Leur montant s'établit ainsi à 1 328 818 €. En 2015, ce montant était de 1 292 078 €.

Si l'on prend en compte le montant net ; c'est-à-dire le montant brut ci-dessus diminué des remboursements de charges et des participations au titre des contrats aidés, leur montant s'établit en 2016 à 1 249 861 € contre 1 199 713 € en 2015 ; soit une hausse de 4.17 %.

Cette hausse s'expliquant par le glissement vieillesse technicité, les augmentations de cotisations sociales, l'augmentation du point d'indice, le recrutement d'agents recenseurs et un recours accru à des agents contractuels afin de pallier les absences dues à de nombreux arrêts maladie.

Leur montant par habitant demeure toujours inférieur à celui de la moyenne des communes de même strate démographique : 345 €/hab. contre 440 €/hab. en moyenne.

Elles représentent 41 % du total des charges de fonctionnement réelles contre une moyenne de 48 %.

**Les charges d'intérêts** (ICNE compris) passent de 279 363 € en 2015 à 259 099 € en 2016. Leur montant par habitant pour la commune de Nay demeure élevé à 72 €. La moyenne nationale étant de 37 €/h. Mais elles sont en diminution sur la période et ne représentent que 8.49 % du total des charges de fonctionnement réelles.

Il faut noter dans ce chapitre les frais d'intérêt payés en 2016 pour la ligne de trésorerie : 2 232 €

**Les charges à caractère général** passent de 1 112 049 € en 2015 à 1 078 392 € en 2016, soit une baisse de 3.03% principalement due à une maîtrise des dépenses d'entretien et de fournitures.

Les principaux postes en augmentation sont les suivants :

- c/60613 Chauffage urbain: 40 288 € en 2016 contre 32 918 € en 2015
- c/617 Etudes et recherches : 70 817 € en 2016 contre 55 209 € en 2015
- c/6226 Honoraires : 26 401 € en 2016 contre 7 180 € en 2015
- c/6257 Réceptions : 5926 € en 2016 contre 3135 € en 2015
- c/6281 Concours divers : 32 670 € en 2016 contre 16 354 € en 2015

En revanche, les postes suivants sont en diminution :

- c/60612 Energie-Electricité : 126 219 € en 2016 contre 134 761 € en 2015
- c/60632 Fournitures de Petit équipement : 53 541 € en 2016 contre 63 294 € en 2015
- c/60633 Fournitures de voirie : 3267 € en 2016 contre 7 486 € en 2015
- c/6064 Fournitures administratives : 7577 € en 2016 contre 10 395 € en 2015
- c/61522 Entretien des bâtiments : 24 599 € en 2016 contre 32 434 € en 2015
- c/61551 Entretien matériel roulant : 9 185 € en 2016 contre 14 827 € en 2015
- c/61558 Entretien autres biens mobiliers : 4 437 € en 2016 contre 10 911 € en 2015
- c/ 6184 Versement à des organismes de formation : 0 € en 2016 contre 6412 € en 2015
- c/6232 Fêtes et cérémonies: 17 831 € en 2016 contre 23 201 € en 2015
- c/6247 Transports collectifs : 10 998 € en 2016 contre 27 170 € en 2015
- c/62876 Remboursement de frais au GFP de rattachement : 43 699 € en 2016 contre 54 271 € en 2015

**Les autres charges de gestion courante** passent de 476 100 € en 2015 à 444 103 € en 2016, soit une baisse de 6.72 %. Les principales raisons en sont la diminution de la subvention au CCAS de Nay qui est passée de 53 000 € en 2015 à 33 000 € en 2016 et la diminution de la subvention à la régie des fêtes qui est passée de 117 200 € en 2015 à 107 000 € en 2016.

## 2- Produits de fonctionnement

**Le montant total des produits de fonctionnement** s'est élevé en 2016 à 3 731 552 € (4 288 211 € en 2015). Pour une meilleure comparaison et voir l'évolution des seuls produits réels et non exceptionnels (produits de gestion), on peut soustraire les produits exceptionnels et d'ordre: en 2016, ce montant s'est élevé à 3 701 130 € ; en 2015, il était de 3 717 650 €.

La Commune de Nay dispose ainsi en 2016 de recettes de fonctionnement légèrement inférieures aux communes de même strate démographique appartenant à une communauté de communes à fiscalité professionnelle unique (1028 € par Nayais contre 1041 € par habitant en moyenne).

**Le produit des contributions directes** était en 2016 de 1 293 201 € (pour une prévision budgétaire de 1 302 886 €) soit une moyenne par habitant de 357 € (contre une moyenne nationale de 436 €/hab.)

Rappel du montant perçu par la commune en 2014 : 1 194 622 €.

Le décalage entre le montant budgétisé et le montant réellement perçu s'explique par le dispositif d'exonération d'impôts des ménages modestes dit demi-part des veuves décidé par l'Etat.

**Les taux des impôts locaux** ont augmenté de 10 % en 2016 pour la TH et la TFPNB et 6.5 % pour la TF. Ils demeurent toujours inférieurs à la moyenne nationale :

	Commune de Nay	Moyenne nationale (2015)
TH	12.57 %	14.06 %
TFPB	19.13 %	19.21 %
TFPNB	35.57%	51.95 %

**Le potentiel fiscal** indique le produit que rapporteraient les quatre taxes directes de la collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Nay adhérent à un EPCI à FPU, il convient de prendre les trois taxes perçues par la commune :

Le potentiel fiscal de Nay s'établit ainsi à 1 379 740 €. Ceci signifie que si la commune de Nay appliquait les taux moyens nationaux d'imposition des trois taxes qu'elle perçoit, elle percevrait, à base constante, la somme de 1 379 740 €, soit 86 539 € de plus qu'actuellement.

Le montant de **la dotation globale de fonctionnement** perçue par la commune de Nay en 2016 est de 333 008 €, montant inférieur de 65 238 € à 2015 (398 246 €) soit une moyenne par habitant de 92 €. Montant inférieur à celui des communes de même strate démographique : 167 €

## 3- Résultat comptable

Compte tenu des éléments présentés plus haut, **le résultat comptable** cumulé de l'exercice s'est élevé en 2016 à 482 994 €

Pour mémoire en 2015, ce montant était de 403 672 €

Le résultat comptable de l'exercice est donc en augmentation par rapport à celui de 2015, ce qui est dû à la diminution des charges de fonctionnement plus importante que celle constatée pour les produits.

## 4- Capacité d'autofinancement

**La capacité d'autofinancement brute** est la différence entre les produits de fonctionnement réels et les charges de fonctionnement réelles. En 2016, la CAF brute de la commune est de 592 840 €, soit 164 € par habitant (moyenne : 174 €/hab.) Ce montant ne prend pas en compte les recettes exceptionnelles du compte 775 (reprise tondeuse TORO).

Ce montant est donc légèrement plus élevé que celui de 2015 (581 955 €)

Les remboursements du capital de la dette se sont établis en 2016 à 516 922 €. Ainsi, après remboursement du capital de la dette, **la CAF nette** est positive (+ 75 918 €). Ce qui signifie que la commune n'a pas eu besoin de puiser dans ses réserves pour rembourser le capital de sa dette.

## 5- Dépenses d'équipement

Concernant la section d'investissement, en 2016, **le montant des dépenses d'équipement** est de 429 543 €. (Soit 119 €/hab. pour une moyenne nationale de 259 €/hab.) Néanmoins ce montant doit être corrigé des restes à réaliser qui seront reportés sur 2017 : 434 590 €  
Ainsi compte tenu des restes à réaliser, le montant 2016 des dépenses d'équipement de la commune de Nay est de 864 133 €, soit un montant par habitant de 239 €.

Les principales dépenses d'équipement réalisées sur l'exercice 2016 sont les suivantes :

Enseigne et potence Maison carrée	2 376 €
Création Allée des Anciens combattants d'Algérie	21 966 €
Plaques et numéros de rues	4 093 €
Raccordement ENEDIS salle de danse Montjoie	17 660 €
Travaux terrain salle de danse Montjoie	8 018 €
Luminaires Rond Pt Maxime Boyrie	5 179 €
Eclairage sur mâts Estibette	2 065 €
Banque d'accueil bibliothèque	1 156 €
Columbarium	5 940 €
Nouvelle chaudière CMP adulte	3 497 €
Conducteur paratonnerre église	4 486 €
Garde-corps escalier tribune stade	2 400 €
Battant cloches église	1 976 €
Programmeur cloches église	1 646 €
Chauffe-eau foyer restaurant	3 552 €
Velux et volets école maternelle	3 108 €
Tondeuse Groundmaster	17 676 €
Rampes de signalisation véhicules ST	3 926 €
PLU	5 560 €
Nouvelle installation téléphonique	13 130 €
Réhabilitation réseau assainissement et eaux pluviales rue Notre Dame	32 797 €
Réaménagement Aile Nord Mairie	18 058 €
Place de Verdun	61 387 €
Maison des Associations	147 371 €
Réfection berges du Gave + bordure parking ancienne salle des fêtes (travaux en régie)	3 656 €

## 6- Endettement

Au 31 décembre 2016, **l'encours de dette** de la commune est de 6 522 021€.

Ce montant reste élevé puisqu'il représente 1805 €/hab. contre une moyenne de 788 €/hab.

Il est en légère diminution par rapport à 2015 où l'encours de dette représentait 1892 €/hab. (pour mémoire il était de 2058 €/hab. en 2014 et 2115 €/hab. en 2013).

**Rapporté aux produits de fonctionnement**, le niveau d'endettement de la commune est de 1.76.

Il est rappelé que le seuil d'alerte pour ce ratio est fixé généralement à 1.8.

Ce ratio est quasi identique à celui de 2015 (1.78).

**Rapporté à la capacité d'autofinancement de la commune**, le niveau d'endettement est de 11. Il signifie qu'il faudrait ainsi à la commune 11 années pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle consacrait la totalité de son autofinancement à cette fin.

Le montant est quasi identique à celui de 2015 (11.4). Pour mémoire, en 2012, ce ratio s'élevait alors à 19.46.

La commune a souscrit deux nouveaux emprunts en 2016 pour un montant total de 400 000 € :

- Un emprunt de 200 000 € souscrit auprès de la Caisse d'Epargne-Taux fixe-1.12 % l'an, durée 20 ans, amortissement progressif

-Un emprunt de 200 000 € souscrits auprès de la Caisse d'Epargne-Taux révisable-taux des livrets A majoré d'une marge de 0.30 % l'an, durée 20 ans, amortissement progressif

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de l'endettement depuis 2012 :

<b>Année</b>	<b>Capital restant</b>	<b>Capital</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Annuité</b>
2012	7 862 324,68	403 861,82	303 972,05	707 833,87
2013	7 458 462,86	441 437,55	309 475,29	750 912,84
2014	7 417 025,29	475 283,58	307 444,90	782 728,48
2015	7 141 741,72	502 332,28	277 478,00	779 810,28
2016	6 639 409,44	517 388,18	262 562,69	779 950,87
2017	6 522 021.26	548 154.67	245 373.30	793 747.97

Actuellement, la dette de la commune se compose de la façon suivante :

- Vingt emprunts à taux fixe classés A sur l'échelle de Gissler pour un capital total restant dû au 31/12/2016 de 5 074 027 €
- Quatre emprunts à taux variables classés A pour un capital total restant dû au 31/12/2016 de 834 459 €
- Un emprunt potentiellement à risque classé E. Le capital restant dû fin 2016 s'élève à 611 167 €. Il représente 9.37 % du montant total de la dette.
- Deux emprunts souscrits auprès du SDEPA pour un capital restant dû de 2 369 €

Le remboursement du capital de la dette s'étant élevé à 517 388 € en 2016 et la commune ayant emprunté 400 000 € elle s'est donc désendettée à hauteur de 117 388 €

## **C- Evolutions pour 2017**

### **1- Evolution des charges à caractère général et de gestion courante**

Comme en 2016, **les charges de fonctionnement** seront maîtrisées.

La subvention à la régie des fêtes sera stabilisée, le non remplacement d'un agent au CCAS permettra de faire des économies sur la subvention versée au CCAS d'environ 30 000 € en année pleine. Le rebasculement de la compétence transport scolaire en AO1 permettra de réaliser environ 17 000 € d'économies en année pleine. A noter que la participation au SDIS sera en diminution de 8 000 € cette année compte tenu de la mise à disposition d'agents communaux à la caserne des pompiers de Nay.

Le reste des dépenses sera maintenu globalement au même niveau en tenant compte de l'évolution de l'indice des dépenses communales.

A noter que leur montant sera en augmentation du fait notamment des dépenses liées à la mise en place de l'OPAH RU pour la revitalisation du centre-bourg, ces dépenses sont pris en charge à 80% par l'ANAH (c/617)

Les dépenses liées au classement des archives municipales non réalisé se termineront cette année 2017 (19 000 €).

### **2- Evolution des charges de personnel**

Pour 2017, les prévisions en matière de **charges de personnel** devraient s'établir à 1 310 000 € (montant brut). Soit un montant en légère baisse ; en effet, en 2016 ont eu lieu les opérations de recensement qui ont entraîné une dépense de 20 000 € supplémentaires.

Comme en 2016, aucun nouveau recrutement d'agents ne sera réalisé en 2017 hormis des contrats aidés (emplois d'avenir et CAE).

Le recrutement d'un CAE pour 21 h par semaine est prévu à la Mairie pour faire face aux nouvelles obligations de délivrance des cartes d'identité biométriques.

### **3- Dotation globale de fonctionnement**

Dans le cadre du plan d'économies du Gouvernement de 50 milliards d'euros, il était prévu que l'ensemble des concours financiers aux collectivités locales sur la période 2015-2017 diminuent à hauteur de 11 milliards d'euros (voir supra.). Cependant, suites aux annonces du Président de la République, cette baisse est réduite de moitié en 2017.

Ainsi, pour notre commune, **la dotation globale de fonctionnement (DGF)** diminuera d'environ 35 000 € en 2017 après une baisse d'un montant de 70 000 € en 2016.

En 2017, la DGF de la commune devrait donc s'établir à 298 000 €.  
(Soit une baisse depuis 2013 d'environ 205 000€)

### **4- Evolution de la fiscalité**

Il est rappelé que la commune de Nay ne perçoit que le produit des trois taxes « ménages » : taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), le produit de la taxe professionnelle (remplacée désormais par la CET) étant perçu par la CCPN.

Une augmentation du **taux de la TH et de la TFPNB** de l'ordre de 5% devrait être proposée pour l'année 2017. Cette augmentation est rendue nécessaire pour faire face à la diminution du montant de la DGF et assurer un montant suffisant d'autofinancement.

Elle est néanmoins moins importante que prévue initialement compte tenu du fait que la baisse de la DGF est elle-même deux fois moins importante.

Le montant des bases fiscales prévisionnelles a été communiqué par les services de l'Etat le 20 Mars 2017.

Le tableau suivant donne le montant des produits fiscaux qui pourraient être perçus par la commune en 2017 :

Impôts	Bases notifiées	Taux	Produit	
TH	4 824 000 €	13.20 %	636 768 €	Augmentation de 5%
TFPB	3 635 000 €	19.13%	695 376 €	=
TFPNB	18 800 €	41.55%	7 811 €	Augmentation de 5%
TOTAL			1 339 955 €	+ 37 069 €

### 5- Evolution des dépenses d'équipement

Les restes à réaliser suivants seront reportés sur le budget 2017 pour un montant total de 434 590 € :

Aménagement et Voirie zone services techniques	37 000 €
Bâtiments divers	20 000 €
Chaudières école Fronton	34 500 €
PLU	1 990 €
Mairie Aménagement Aile Nord	202 000 €
Accessibilité	55 000 €
Place de Verdun	6 100 €
Maison des associations	52 000 €
AMI centre-bourg volet urbain	26 000 €

Outre les RAR, les **principaux investissements** qui devraient être inscrits au budget primitif 2017 sont (prix TTC) (Sous réserve des derniers arbitrages budgétaires avant le vote du budget 2017 et du montant notifié par les services de l'Etat des bases des impôts locaux et du montant des dotations) :

Voirie et aménagement zone services techniques	85 000 €
La construction de la Maison des associations	585 000 €
Le PLU	8 000 €
L'aménagement de l'aile Nord de la Mairie	15 000 €
La mise aux normes accessibilité des bâtiments publics	60 000 €
AMI centre-bourg volet urbain	500 000 €
Changement des chaudières école Fronton	30 000 €
Pont Pabine	30 000 €
Remboursement avance FCTVA 2015	40 000 €

Pour la Maison des associations l'autorisation de programme/crédits de paiement créée (AP/CP) sera modifiée afin de tenir compte du nouveau montant du marché pour 2017.

Une AP/CP sera également créée concernant le volet urbain du programme de revitalisation du centre-bourg.

### 6- Evolution de l'endettement

L'**annuité totale à rembourser** sur l'exercice 2017 sera de 793 546 € dont 548 155 € en capital et 245 373 € en intérêts.

Compte tenu du montant de dépenses d'équipement à effectuer sur 2017, un emprunt sera nécessaire afin d'équilibrer la section d'investissement. Son montant sera compris entre 500 000 et 600 000 €. Le reste sera financé par des ressources propres : autofinancement, amortissements, FCTVA, taxe d'aménagement notamment.

## 7- Régie des fêtes

Le report du résultat excédentaire de l'exercice 2016 sur le budget 2017 d'un montant de 12 237 € permettra de stabiliser en 2017 **le montant de la participation de la commune** qui s'établira aux alentours de 105 000 €.